



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse des votations fédérales du 16 mai 2004

Isabelle Engeli

Résultats des votations	Oui	Non
11^{ème} révision de l'AVS	772'773 32.1%	1'634'572 67.9%
Financement de l'AVS et de l'AI par le biais du relèvement de la TVA	756'550 31.4%	1'651'347 68.6%
Paquet fiscal	821'475 34.1%	1'585'910 65.9%
Participation	51%	



RECHERCHE EN POLITIQUE,
COMMUNICATION ET SOCIÉTÉ

Hirschengraben 5, 3011 Berne
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19
e-mail: info@gfsberne.ch

Université de Genève Département de Science Politique
40, boulevard du Pont-d'Arve, 1211 Genève 4
Téléphone 022 379 88 73, Téléfax 022 379 83 64
e-mail: secretariat@politic.unige.ch

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.berne est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département de Science Politique de l'Université de Genève.

Département de Science Politique de l'Université de Genève

Responsable: Prof. Than-Huyen Ballmer-Cao
Analyses/commentaires: Isabelle Engeli

gfs.berne, Recherche en politique, communication et société

Responsable du projet: Claude Longchamp
Direction du projet: Lukas Golder
Enquêtes téléphoniques,
Responsable du terrain: Georges Ulrich
Secrétariat: Silvia Ratelband-Pally
Support CATI: Remo Valsangiacomo
Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Sonja Gurtner

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2003) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.berne, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Engeli Isabelle (2004): analyse des votations fédérales du 16 mai 2004, VOX no 83, gfs.berne et Université de Genève. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.berne en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

Table des matières

1. Introduction	5
1.1 L'importance subjective accordée aux objets	5
1.2 Le niveau de compétence politique	6
1.3 La formation de l'opinion.....	6
2. Modification du 3 octobre 2003 de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants (11^{ème} révision de l'AVS).....	8
2.1 La situation de base.....	8
2.2 Le profil du vote.....	8
2.3 Les motivations du vote.....	11
2.4 Le soutien aux arguments.....	13
3. L'arrêté fédéral du 3 octobre 2003 sur le financement de l'AVS/AI par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée	14
3.1 La situation de base.....	14
3.2 Le profil du vote.....	15
3.3 Les motivations du vote.....	17
3.4 Le soutien aux arguments.....	18
4. La loi fédérale du 20 juin 2003 sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre	20
4.1 La situation de base.....	20
4.2 Le profil du vote.....	20
4.3 Les motivations du vote.....	24
4.4 Le soutien aux arguments.....	25
5. La participation	27
6. Conclusion	29
7. Méthodologie utilisée	32
8. Résultats principaux de l'analyse des votations du 16 mai 2004	32

Tableau 1.1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pour cent des votants

<i>Cantons</i>	<i>Participation en %</i>	<i>11^{ème} révision de l'AVS en % de oui</i>	<i>Hausse de la TVA en % de oui</i>	<i>Paquet fiscal en % de oui</i>
Suisse	50.3	32.1	31.4	34.1
Zurich	52	38.9	36.6	38.9
Berne	49	30.7	34.1	27.3
Lucerne	54	37	29.7	38.9
Uri	49.5	27.6	24.3	25.5
Schwyz	53.4	37.7	24.4	42.2
Obwald	51.5	36.1	22.7	33.8
Nidwald	52.8	40.1	21.7	43.1
Glaris	42.5	35.4	28.8	33.5
Zoug	55.6	39.6	28.9	43
Fribourg	51.2	22.8	23.9	24.7
Soleure	51.5	29.4	26.3	31.8
Bâle-ville	56.3	26.1	39.3	24.4
Bâle-campagne	52.1	28.6	33.1	29.9
Schaffhouse	66.4	34	29.7	38.3
Appenzell RH. E.	56.9	41.1	30.1	45.4
Appenzell RH. I.	42.1	45.9	24.3	48.2
St-Gall	47	40.3	31.6	44.8
Grisons	44.2	32.1	27.8	28.4
Argovie	46.9	35.1	28.1	39.7
Thurgovie	45.6	39	28.1	45.9
Tessin	48	24.9	27	33.8
Vaud	52.7	29.4	37.1	34.8
Valais	44.1	17.6	20	18.3
Neuchâtel	57.5	21	30.4	28.5
Genève	56.8	26.2	32	31.8
Jura	55.6	13.6	18.9	18.2

Source : <http://www.admin.ch> (résultats provisoires)

1. Introduction

Le 16 mai 2004, trois objets ont été soumis au vote populaire. Le premier portait sur la 11^{ème} révision de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et comprenait notamment des mesures relatives au relèvement de l'âge de la retraite des femmes, à la modification des rentes de veuves et d'orphelins ainsi qu'à l'adaptation triennale des rentes au renchérissement. Le deuxième objet portait sur le relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 0.8 point pour l'assurance invalidité (AI) et de 1.0 point pour l'AVS. Le dernier objet était relatif à un ensemble de mesures fiscales et concernait principalement l'imposition du couple et de la famille ainsi que du logement et du droit de timbre. Les trois objets ont été largement refusés par les citoyens suisses. Le peuple a rejeté la 11^{ème} révision de l'AVS par 67.9% des voix, le relèvement de la TVA par 68.6% et le paquet fiscal par 65.9% des voix. La participation au scrutin a été relativement plus importante que le taux moyen de participation (44%). 50.3% des électeurs ont pris part au scrutin du 16 mai 2004.

Les résultats présentés ci-après offrent plusieurs pistes d'explication à ce triple refus. Ils reposent sur une enquête représentative réalisée dans l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines suivant la votation. L'échantillon comprend 1002 personnes ayant le droit de vote. Les informations ont été récoltées par le biais d'interviews téléphoniques standardisés.

1.1 L'importance subjective accordée aux objets

Tableau 1.1 : Importance pour le pays et importance personnelle des objets soumis au vote (moyennes pour chaque objet)

Importance	1993-2001	11 ^{ème} révision de l'AVS		Hausse de la TVA		Paquet fiscal	
		Moyenne	N	Moyenne	N	Moyenne	N
Personnelle	5.1	6.1	944	6	944	6.5	921
Pour le pays	6.8	7.3	896	6.8	912	7.1	887

Le *tableau 1.1* montre que les votants interviewés ont accordé une relativement grande importance aux trois objets soumis au scrutin du 16 mai 2004. Les moyennes, tant pour l'importance personnelle que pour l'importance pour le pays, se situent au-dessus de celles pour la période 1993-2001. Les trois objets semblent être plutôt mobilisateurs, sans qu'aucun des trois n'ait véritablement joué un rôle de « locomotive ».

L'importance personnelle des objets soumis au scrutin du 16 mai 2004 est, en tout cas partiellement dépendante des caractéristiques socio-démographiques des votants (résultats non reproduits ici). En ce qui concerne la 11^{ème} révision de l'AVS, plus les votants prennent de l'âge, plus ils estiment la 11^{ème} révision comme plutôt importante, la tendance s'infléchissant légèrement chez les 60 ans et plus. Les Suisses romands sont aussi légèrement plus nombreux à considérer la 11^{ème} révision comme plutôt importante. Quant au

paquet fiscal, plus le revenu du ménage augmente, plus les votants le considèrent comme important. En outre, les couples mariés semblent être la catégorie de la variable relative à l'état civil à percevoir le plus souvent le paquet fiscal comme étant important tout comme les propriétaires en ce qui concerne la variable ayant trait au logement.¹ Finalement, relevons encore que plus les votants considéraient la 11^{ème} révision de l'AVS comme importante, plus ils l'ont rejetée alors que plus ils accordaient d'importance au paquet fiscal, plus ils l'ont accepté (résultats non reproduits ici ; $V=.16^{***}$).

1.2 Le niveau de compétence politique

Tableau 1.2 : Niveaux de compétence relatifs aux trois objets (pourcentage, votants seulement, $n=655$)²

	Moyenne 1981-1999	11 ^{ème} révision de l'AVS	Hausse de la TVA	Paquet fiscal
Elevé	19	21	22	26
Moyen	41	37	29	35
Faible	40	41	48	39
Total		100%	100%	100%
N		655	655	655

La distribution des niveaux de compétence pour les trois objets est présentée dans le tableau 1.2. La structuration des niveaux de compétence pour la 11^{ème} révision de l'AVS et le paquet fiscal restent similaires aux moyennes pour la période 1981-1995, bien que les deux objets soient considérés par les votants comme plutôt importants et que la campagne précédant les votations ait été animée. Relevons tout de même la proportion supérieure de votants ayant un niveau de compétence élevé quant au paquet fiscal. A contrario, le niveau de compétence faible relatif à la hausse de la TVA est supérieur à la moyenne de la période de référence. Il semblerait que les votants interviewés aient eu en fait plus de mal à citer spontanément l'objet relatif à la TVA que les deux autres, 35% des votants ne se rappelant pas pour seulement 14% en ce qui concerne la 11^{ème} révision de l'AVS et 17% pour le paquet fiscal (la capacité à motiver le vote étant relativement similaire pour les trois objets).

1.3 La formation de l'opinion

Les trois objets soumis au vote étaient relativement complexes. D'ailleurs, les personnes interrogées ont éprouvé relativement beaucoup de difficulté à se faire une opinion sur les objets. Ainsi, alors qu'en moyenne (1981-1999) seuls 32% des individus ont du mal à se

¹ Pour l'ensemble des variables testées, le coefficient d'association (V de Cramer) oscille entre .01 et .16.

² Cette analyse repose sur une échelle de compétence construite sur la base de la connaissance des objets (titre et contenu) et de la capacité des citoyens à motiver leur vote. La question des motifs du vote n'est posée qu'aux participants à la votation. De ce fait, la compétence n'est mesurée que pour les personnes ayant pris part au scrutin (ici 655 personnes).

faire un avis, 41% pour la 11^{ème} révision de l'AVS et surtout 52% pour le paquet fiscal ont éprouvé de la difficulté à se forger une opinion. Tout de même 57% des votants bénéficiant d'un niveau élevé de compétence ont affirmé avoir eu de la difficulté à se faire un avis sur le paquet fiscal alors que la 11^{ème} révision de l'AVS n'a donné du fil à retordre qu'à 31% de cette catégorie (résultats non reproduits ici). C'est la hausse de la TVA qui a donné le moins de difficulté aux personnes interrogées alors que c'est pour cet objet que leur niveau de compétence était le plus faible. On pourrait penser que la nature de l'enjeu a « aidé » les votants. Bien que technique, la hausse de la TVA pourrait induire des positions tranchées contre une hausse de l'imposition ainsi que nous le verrons dans l'analyse des motifs exprimés spontanément par les votants ayant refusé la hausse de la TVA (*section 3.3*). En revanche, la proportion des indécis est plus faible pour les trois objets que la moyenne pour la période 1981–1999. Une piste d'explication serait la relativement forte importance que revêtaient les objets aux yeux des votants. Il leur aurait été plus difficile que d'habitude de se forger une opinion mais ils y auraient tout de même réussi en majorité.

Tableau 1.3 : Difficulté de se faire un avis sur les objets soumis au vote (pourcentages)

	Moyenne 1981–1999	11 ^{ème} révision de l'AVS	Hausse de la TVA	Paquet fiscal
Plutôt facile	52	47	54	37
Indécis	16	12	11	11
Plutôt difficile	32	41	35	52
Total	100%	100%	100%	100%
N		975	976	976

Tableau 1.4 : Moment de la décision (en pourcentages)

Décision prise	Moyenne 1988–1999	11 ^{ème} révision de l'AVS	Hausse de la TVA	Paquet fiscal
Dès le début de la campagne	40	32	30	28
De 6 semaines à 2 semaine avant la votation	40	43	44	45
De 1 semaine à 1 jour avant la votation	20	25	26	27
Total	100%	100%	100%	100%
N		645	641	637

L'analyse du moment de la décision vient corroborer ces résultats (Tableau 1.4). Pour les trois objets, la décision a été relativement tardive. La majorité des votants ont préféré attendre que la campagne entre dans le vif du sujet avant de se prononcer à environ 45% entre 6 et 2 semaines avant la votation et à environ 25% durant la dernière semaine précédant la votation. Même les citoyens détenant un niveau élevé de compétence ont majoritairement préféré attendre le vif de la campagne (résultats non reproduits).

2. Modification du 3 octobre 2003 de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants (11^{ème} révision de l'AVS)

2.1 La situation de base

La 11^{ème} révision de l'AVS, premier objet à l'ordre du scrutin populaire du 16 mai 2004, comprenait principalement trois grandes mesures. Premièrement, elle prévoyait l'égalisation de l'âge de la retraite des femmes à celui des hommes. Deuxièmement, elle modifiait les rentes de veuve et d'orphelins. Finalement, elle prévoyait l'adaptation triennale au lieu de bisannuelle des rentes au renchérissement de la vie. Le Conseil national a adopté la 11^{ème} révision de l'AVS par 109 voix contre 73 et le Conseil des Etats par 34 voix contre 9. Le référendum a été lancé par le Parti socialiste, l'Union syndicale, Travail.Suisse et la Société suisse des employés de commerce.

Parmi les partisans de la 11^{ème} révision de l'AVS se trouvaient, notamment, l'Union démocratique du centre (UDC), le Parti radical-démocratique (PRD), le Parti libéral suisse et le Parti démocrate-chrétien (PDC) à l'exception de trois sections cantonales, ainsi qu'économiesuisse, l'Union patronale suisse et la Chambre suisse des arts et métier (USAM). Le Parti socialiste (PS), les Verts et les partis d'extrême gauche ainsi que l'ensemble des syndicats étaient défavorables à la 11^{ème} révision. Le peuple a largement rejeté la 11^{ème} révision de l'AVS par presque 68% des voix.

2.2 Le profil du vote

Le *tableau 2.1* montre de façon illustrative le profil socio-démographique des partisans de la 11^{ème} révision de l'AVS. Ce type de variables ne s'est révélé dans l'ensemble que peu explicatif, aucune catégorie de votants n'ayant accepté la 11^{ème} révision de l'AVS. Le taux d'acceptation varie cependant selon les différentes variables étudiées.

Les variables démographiques n'ont que peu influencé l'orientation du vote. Le taux d'acceptation varie cependant en fonction du sexe. Les hommes ont plus fortement voté en faveur de la 11^{ème} révision de l'AVS que les femmes. Il est intéressant de noter que ce ne fut pas le cas pour la 10^{ème} révision de l'AVS. Il est vrai qu'elle incluait également un relèvement de l'âge de la retraite des femmes (à 64 ans) mais offrait par contre l'introduction du bonus éducatif en guise de « compensation ». Pour affiner notre analyse, nous avons contrôlé l'effet du sexe sur l'orientation du vote par différentes variables socio-démographiques (résultats non reproduits ici). Que cela soit avec l'âge, la région linguistique, la formation professionnelle ou encore le revenu de ménage, le sexe exerce toujours un certain impact sur le vote, les femmes ayant encore moins voté en faveur de la 11^{ème} révision de l'AVS. C'est avec l'âge que l'effet croisé est le plus intéressant : l'écart entre les hommes et les femmes s'accroît linéairement (à l'exception des 70 ans et plus), les hommes entre 50 et 59 ans ayant même tout juste accepté la 11^{ème} révision de l'AVS alors que les femmes du même âge l'ont rejetée à 80%. En revanche, l'âge analysé de façon isolée n'a pas significativement influencé le taux d'acceptation de la 11^{ème} révision.

Quant aux variables socioculturelles, seul le statut social a légèrement influencé l'orientation du vote. Bien que le faible nombre de cas dans la plupart des catégories rend difficile toute interprétation (n), notons toutefois que les ouvriers voire même les cadres moyens semblent avoir été encore moins favorables à la 11^{ème} révision de l'AVS que les autres catégories.³ En revanche, la région linguistique et le lieu de résidence n'ont pas exercé d'effet significatif sur l'orientation du vote, même si les Suisses romands se sont encore plus opposés à la 11^{ème} révision que les Suisses alémaniques. Finalement, il en va ainsi aussi pour le niveau de formation et le revenu qui n'ont pas eu d'impact significatif le choix des votants (résultats non reproduits ici).

Tableau 2.1 : La 11^{ème} révision de l'AVS – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total VOX (pondéré)	32	623	
<i>Sexe</i>			V=-.13**
Hommes	38	323	
Femmes	25	300	
<i>Age</i>			n.s.
18 à 29 ans	41	63	
30 à 39 ans	27	142	
40 à 49 ans	29	119	
50 à 59 ans	26	104	
60 à 69 ans	39	98	
70 ans et plus	35	96	
<i>Lieu de résidence</i>			n.s.
Grande ville	27	83	
Ville petite et moyenne	31	277	
Campagne	35	263	
<i>Région linguistique</i>			n.s.
Suisse alémanique	35	434	
Suisse romande	25	161	
Suisse italienne	(27)	(30)	
<i>Statut social</i>			V=.17*
Agriculteur	(43)	(14)	
Profession libérale/académique	(40)	(15)	
Indépendant	40	65	
Cadre supérieur	(46)	(37)	
Cadre moyen	31	221	
Ouvrier qualifié	24	160	
Ouvrier non qualifié	(15)	(40)	

*p<0.05, **p<.01, n.s.: non significatif

³ En raison du bien trop faible nombre de cas, la catégorie « enseignant » n'a exceptionnellement pas été prise en compte dans l'ensemble de la VOX 83 (n=2).

Passons maintenant au profil politique des partisans de la 11^{ème} révision de l'AVS (Tableau 2.2). Si les facteurs socio-démographiques ne semblent pas avoir joué un rôle très important dans cette votation, il en va tout autrement des facteurs politiques.

Trois variables se sont révélées être nettement plus explicatives. Premièrement, l'identification partisane a eu un impact relativement conséquent sur le vote. Les partisans du PS

Tableau 2.2 : La 11^{ème} révision de l'AVS – Comportement selon les caractéristiques politiques

<i>Caractéristiques/catégories</i>	<i>% de oui</i>	<i>(n)</i>	<i>Coefficient d'association</i>
Total VOX (pondéré)	32	623	
<i>Lien avec un parti politique^a</i>			<i>V=.36***</i>
Parti socialiste	17	144	
Parti démocrate-chrétien	(46)	(39)	
Parti radical démocratique/Parti libéral	56	84	
Union démocratique du centre	41	83	
Autres partis	(13)	(31)	
Pas de parti	28	194	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite^a</i>			<i>V=.29***</i>
Extrême gauche	15	59	
Gauche	16	134	
Centre	39	186	
Droite	42	99	
Extrême droite	52	82	
Pas de position	18	55	
<i>Confiance envers le gouvernement</i>			<i>V=.29***</i>
Confiants	52	189	
Indécis	27	102	
Méfiantes	22	327	
<i>Syndicat</i>			<i>V=.12*</i>
Membre	25	76	
Pourrait envisager d'être membre	20	94	
Ne pourrait pas envisager d'être membre	35	447	
<i>Egalité des droits entre hommes et femmes</i>			<i>V=.15**</i>
Egalité activement promue	23	233	
Valeurs mixtes	34	90	
Pas de traitement de faveur	38	292	

*p<0.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.
^a Les catégories « pas de parti » et « pas de position » ne sont pas prises en compte pour l'estimation du coefficient d'association.

ont très massivement rejeté la 11^{ème} révision. Le PRD a également réussi à convaincre 56% de ses partisans d'accepter la 11^{ème} révision. A contrario, les votants se sentant proches de l'UDC n'ont voté qu'à 41% en faveur de la 11^{ème} révision. Le PDC ne semble pas non plus avoir complètement réussi à influencer de manière déterminante le comportement de vote de ses sympathisants même si 46% d'entre eux ont accepté la 11^{ème} révision, ce résultat étant à interpréter comme une indication de tendance en raison du nombre insuffisant d'observations (n). Deuxièmement, cet écart de vote se retrouve, dans une large mesure, lorsque l'on se tourne vers le positionnement des individus sur un axe gauche-droite. Plus les votants se positionnent à la droite de l'axe, plus ils ont accepté la 11^{ème} révision. Les sondés se positionnant à la gauche de l'axe ont massivement rejeté la 11^{ème} révision, alors que ceux se positionnant à la droite ont beaucoup plus voté sa faveur, les votants de l'extrême droite l'ayant même majoritairement acceptée. Ces résultats soulignent l'importance d'une certaine polarisation entre la gauche et la droite. En effet, les catégories de votants se positionnant à la gauche et à l'extrême gauche de l'axe et celle de votants déclarant un lien avec le PS sont les trois catégories à avoir rejeté le plus massivement la 11^{ème} révision de l'AVS, toutes catégories socio-démographiques et politiques confondues (avec les ouvriers non qualifiés).

Troisièmement, le taux d'acceptation de la 11^{ème} révision évolue linéairement avec la confiance des votants envers le gouvernement. Les individus confiants envers le gouvernement ont accepté de justesse la 11^{ème} révision tandis que les indécis et les méfiants l'ont relativement fortement rejetée, les méfiants encore un peu plus clairement que les indécis. Du côté des organisations d'intérêts, il semblerait que les sondés membres ou déclarant pouvoir envisager de devenir membre d'un syndicat ont tendanciellement encore moins accepté la 11^{ème} révision que les sondés ne « pouvant imaginer » adhérer à un syndicat, tandis que les membres et les sympathisants de l'USAM et de l'Union patronale suisse ont très nettement moins rejeté la 11^{ème} révision de l'AVS (résultats non reproduits ici). Finalement au niveau des valeurs, nous pouvons constater que les personnes attachées à la promotion de l'égalité des droits entre hommes et femmes ont plus largement voté contre la 11^{ème} révision que les personnes, pour reprendre le libellé de la question, ne souhaitant pas « de traitement de faveur ni envers les hommes ni envers les femmes ».

2.3 Les motivations du vote

Les *tableaux* 2.3 et 2.4 illustrent les motifs que les sondés ont spontanément avancés pour justifier leur vote. Considérons en premier lieu les motifs exprimés par les partisans de la 11^{ème} révision de l'AVS (*Tableau* 2.3). L'argument clé du Conseil fédéral a bien résonné et prédomine chez les votants ayant glissé un oui dans l'urne. En effet, 63% des motifs sont relatifs à la sécurisation du système face à l'évolution démographique nationale. Ensuite, trois autres motifs sont aussi évoqués : la 11^{ème} révision de l'AVS consacre l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau de l'âge de la retraite (37%), l'Etat social est trop important (20%) et la solidarité entre les générations est nécessaire (14%). Finalement, 24% des motifs exprimés sont en rapport notamment avec des recommandations de tiers (proches, partis, Conseil fédéral et Parlement).

Tableau 2.3 : La 11^{ème} révision de l'AVS – Motifs du oui en pour cent des participants

Motifs en faveur de la 11^{ème} révision de l'AVS	
1. Sécuriser le système de l'AVS (évolution démographique)	63
2. Egalité des droits entre les hommes et les femmes	37
3. Autres motifs(recommandations)	24
4. L'Etat social est trop important	20
5. Solidarité (entre les générations)	14
6. Généralités (nécessaire, positif)	7
7. Motifs confus ou en contradiction avec le vote	1
Total*	164% (n=191)
* Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.	

Passons maintenant aux motifs avancés par les opposants à la 11^{ème} révision de l'AVS (Tableau 2.4). A l'inverse des partisans, les opposants à la 11^{ème} révision ont exprimé un nombre conséquent de motifs d'ordre général (51%), considérant la 11^{ème} révision comme étant sans fondement ou encore trop compliquée. Plusieurs motifs spécifiques aux enjeux de la 11^{ème} révision ont tout de même été formulés. Trois motifs sont relatifs à la protection de l'Etat social : 35% des motifs présentent la 11^{ème} révision comme synonyme de démantèlement social et 37% des motifs exprimés contre la 11^{ème} révision sont relatifs au fait que les opposants ne veulent pas voir leur temps de travail s'allonger. Des opposants relèvent aussi qu'il ne faut pas relever l'âge de la retraite des femmes mais dans une proportion moins importante que l'on aurait pu s'y attendre (30% des motifs). Finalement, certains des opposants pensent que le système de l'AVS est déjà sécurisé ou qu'il faudrait le sécuriser par d'autres moyens et une petite minorité perçoit la 11^{ème} révision comme un miroir aux alouettes (Mogelpackung).

Tableau 2.4 : La 11^{ème} révision de l'AVS – Motifs du non en pour cent des participants

Motifs contre la 11^{ème} révision de l'AVS	
1. Généralités (sans fondement, trop compliqué)	51
2. Ne pas allonger le temps de cotisation	37
3. Contre le démantèlement social, les jeunes sont au chômage	35
4. Contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes	30
5. Ne pas changer le système de l'AVS (déjà sécurisé ou le sécuriser différemment)	25
6. La 11 ^{ème} révision de l'AVS est un miroir aux alouettes	12
7. Autres motifs(recommandations)	7
8. Contre l'abaissement des rentes de veuves	7
9. Motifs confus ou en contradiction avec le vote	1
Total*	203% (n=405)
* Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.	

2.4 Le soutien aux arguments

La confrontation des votants avec les principaux arguments avancés durant la campagne par les différents acteurs politiques pour et contre la 11^{ème} révision de l'AVS a une double utilité. Cette analyse nous permet d'une part de saisir la réceptivité des arguments par les votants et, d'autre part, de contrôler la cohérence entre leur décision de vote et leur argumentaire.

Tableau 2.5 : La 11^{ème} révision de l'AVS – Soutien aux arguments « pour » en pour cent des participants

Arguments « pour »		D'accord	Pas d'accord	NSP
La 11 ^{ème} révision de l'AVS flexibilise l'âge de la retraite	Total	50	40	10
	Oui	71	21	8
	Non	40	49	11
Il faut réduire les dépenses pour assurer le financement futur de l'AVS	Total	53	39	8
	Oui	69	24	7
	Non	46	45	8
La 11 ^{ème} révision de l'AVS permet l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes	Total	61	31	8
	Oui	86	8	7
	Non	50	42	9

Considérons d'abord le soutien aux arguments en faveur de la 11^{ème} révision de l'AVS (Tableau 2.5). Les trois arguments proposés ont été acceptés par une majorité de votants. Les partisans de la 11^{ème} révision les ayant largement soutenus, c'est plutôt le camp des opposants qui est relativement divisé. En effet, l'argument selon lequel la 11^{ème} révision de l'AVS permettrait de réaliser l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes a recueilli le plus d'approbation de la part des partisans et des opposants de la 11^{ème} révision, mais toutefois dans une bien plus grande mesure de la part des sondés ayant voté en faveur de la 11^{ème} révision. De même, un des arguments clés du Conseil fédéral – il faut réduire les dépenses pour assurer le financement futur de l'AVS – a été non seulement accepté par 69% des partisans mais aussi par 46% des opposants. Ce constat peut être repris dans une moindre mesure pour le dernier argument proposé – la 11^{ème} révision de l'AVS flexibilise l'âge de la retraite.

Venons en maintenant aux arguments contre la 11^{ème} révision de l'AVS (Tableau 2.6). Les arguments contre la 11^{ème} révision s'avèrent être plus polarisants. Le premier argument – il ne faut pas augmenter davantage l'âge de la retraite des femmes – est le plus polarisant. C'était l'argument principal des associations féministes et un des points centraux du discours des partis de gauche. Ce résultat contraste légèrement avec le relativement faible pourcentage de motifs exprimés spontanément par les sondés relatifs à l'âge de la retraite des femmes (*se référer à la section 2.3*). Le deuxième argument – la 11^{ème} révision de l'AVS est synonyme de démantèlement social – a exercé également une certaine polarisation. Argument important des partis de gauche, il a bien résonné chez les opposants à la

11^{ème} révision. Finalement, le dernier argument contre de la 11^{ème} révision – il ne faut pas modifier les rentes de veuves – divise nettement le camp des partisans, étant donné que 42% des partisans de la 11^{ème} révision sont d'accord avec cet argument.

Tableau 2.6 : La 11^{ème} révision de l'AVS – Soutien aux arguments « contre » en pour cent des participants

Arguments « contre »		D'accord	Pas d'accord	NSP
Il ne faut pas augmenter davantage l'âge de la retraite des femmes	Total	61	37	2
	Oui	32	66	3
	Non	75	24	1
La 11 ^{ème} révision de l'AVS est synonyme de démantèlement social	Total	56	33	10
	Oui	32	55	14
	Non	68	23	9
Il ne faut pas modifier les rentes de veuves	Total	57	30	13
	Oui	42	44	14
	Non	65	23	12

3. L'arrêté fédéral du 3 octobre 2003 sur le financement de l'AVS/AI par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée

3.1 La situation de base

L'arrêté fédéral sur le financement de l'AVS et de l'AI par le biais d'un relèvement de la TVA était le deuxième objet à l'ordre du scrutin du 16 mai 2004. L'arrêté sur le relèvement de la TVA (hausse de la TVA ci-après) prévoyait le relèvement de la TVA de 0.8 point au bénéfice de l'AI et de 1.0 point au bénéfice de l'AVS. Au Conseil national, le relèvement de la TVA a été accepté par 130 voix contre 43 (et 7 abstentions) et par 35 voix contre 3 au Conseil des Etats.

Le PS, les Verts ainsi que le PDC, à l'exception de 4 sections cantonales, et la majorité des syndicats s'étaient prononcés en faveur de la hausse de la TVA tandis que le PRD et l'UDC ainsi que les milieux patronaux et économiques recommandaient le refus. Le peuple a très majoritairement refusé la hausse de la TVA, par 68.6% des voix.

3.2 Le profil du vote

Le *tableau 3.1* illustre le profil socio-démographique des votants favorables à la hausse de la TVA. Les facteurs socio-démographiques n'ont pas influencé de manière significative l'orientation du vote. Toutes les catégories de votants ont refusé la hausse de la TVA et, pour la majorité, dans des proportions relativement similaires.

Les variables démographiques ne permettent pas d'expliquer le comportement de vote. Quant aux facteurs socioculturels, le constat n'est guère plus intéressant. Le lieu de résidence, le statut social, la région linguistique (*Tableau 3.1*) ou encore la formation n'ont pas eu d'effet significatif sur l'orientation du vote. Le revenu ne paraît non plus avoir eu d'impact décisif.

Tableau 3.1 : Hausse de la TVA – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

<i>Caractéristiques/catégories</i>	<i>% de oui</i>	<i>(n)</i>	<i>Coefficient d'association</i>
Total VOX (pondéré)	31	624	
<i>Sexe</i>			n.s.
Hommes	32	315	
Femmes	30	310	
<i>Age</i>			n.s.
18 à 29 ans	31	59	
30 à 39 ans	31	142	
40 à 49 ans	33	123	
50 à 59 ans	28	108	
60 à 69 ans	29	93	
70 ans et plus	36	98	
<i>Région linguistique</i>			n.s.
Suisse alémanique	32	436	
Suisse romande	30	159	
Suisse italienne	(24)	(29)	
n.s.: non significatif.			

Passons maintenant au profil politique des partisans de la hausse de la TVA (*Tableau 3.2*). Les facteurs dits politiques se sont révélés être nettement plus explicatifs.

La variable relative à l'identification partisane a exercé l'effet le plus important sur l'orientation du vote. 51% des votants déclarant s'identifier au PS ont accepté la hausse de la TVA alors que les sympathisants du PRD et de l'UDC plus encore l'ont très largement refusée, suivant ainsi la consigne de vote de leur parti. Les individus déclarant se sentir proches du PDC n'ont, à contrario, accepté la hausse de la TVA qu'à 43%, ce constat

étant à interpréter comme une tendance étant donné le trop faible nombre de cas (n). Cette analyse est confirmée, dans une moindre mesure, par l'effet linéaire de la variable positionnement sur l'axe gauche-droite. Plus les votants se positionnent à la droite de l'axe, plus ils ont massivement rejeté la hausse de la TVA. Les individus se positionnant à l'extrême gauche de l'axe et ceux déclarant se sentir proche du PS sont les seuls à avoir tout juste accepté la hausse de la TVA, toutes catégories confondues.

Tableau 3.2 : Hausse de la TVA – Comportement selon les caractéristiques politiques

<i>Caractéristiques/catégories</i>	<i>% de oui</i>	<i>(n)</i>	<i>Coefficient d'association</i>
Total VOX (pondéré)	31	624	
<i>Lien avec un parti politique^a</i>			<i>V=.33***</i>
Parti socialiste	51	152	
Parti démocrate-chrétien	(43)	(35)	
Parti radical démocratique/Parti libéral	25	76	
Union démocratique du centre	12	82	
Autres partis	(48)	(31)	
Pas de parti	21	199	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite^a</i>			
Extrême gauche	50	62	<i>V=.25***</i>
Gauche	44	141	
Centre	32	182	
Droite	20	98	
Extrême droite	14	77	
Pas de position	16	58	
<i>Confiance envers le gouvernement</i>			<i>V=.18***</i>
Confiants	43	179	
Indécis	34	100	
Méfiant	24	339	
<i>Connaissance du projet</i>			<i>V=.18***</i>
Faible	12	51	
Moyenne	25	210	
Elevée	37	363	
***p<.001.			
^a Les catégories « pas de parti » et « pas de position » ne sont pas prises en compte pour l'estimation du coefficient d'association.			

En revanche, la confiance envers le gouvernement présente un résultat plus mitigé. Bien que l'on constate que les votants ayant confiance envers le gouvernement ont nettement moins massivement rejeté la hausse de la TVA que les méfiant, ils ne l'ont tout de même pas acceptée. En outre, on constate que plus les votants avaient une connaissance élevée du projet, moins ils se sont prononcés contre la hausse de la TVA, sans toutefois pour autant l'accepter. Finalement, les membres et les sympathisants de l'USAM et de l'Union patronale suisse ont encore un peu plus nettement rejeté la hausse de la TVA (résultats

non reproduits ici). Par contre, l'orientation du vote n'évolue pas significativement en fonction de l'appartenance à un syndicat.

3.3 Les motivations du vote

Les *tableaux 3.3* et *3.4* illustrent les motifs que les sondés ont spontanément avancés pour justifier leur vote. Attardons-nous tout d'abord sur les motifs exprimés par les partisans de la hausse de la TVA (*Tableau 3.3*). La grande majorité des motifs en faveur de la hausse de la TVA s'articule principalement autour de la nécessité de sécuriser les finances fédérales en général ou plus particulièrement celles de l'AVS et de l'AI. C'était l'argument clé du Conseil fédéral et il a largement été repris par les partisans de la hausse de la TVA. Mettons tout de même un léger bémol. Le système de l'AI était le premier à être concerné par le projet de hausse de la TVA, l'AVS ne l'aurait été qu'à moyen terme. Or, les partisans ont légèrement plus évoqué l'état des finances fédérales et de l'AVS que le déficit de l'AI. Certains partisans de la hausse de la TVA ont également évoqué le besoin de solidarité entre les générations.

Tableau 3.3 : Hausse de la TVA – Motifs du oui en pour cent des participants

Motifs en faveur de la hausse de la TVA	
1. Il faut trouver de l'argent pour les finances fédérales	35
2. Sécuriser le financement de l'AVS	30
3. Sécuriser le financement de l'AI	25
4. Sécuriser le financement de l'AVS et de l'AI	24
5. Solidarité (entre les générations, pour l'Etat social)	13
6. Généralités (nécessaire, etc.)	13
7. Autres motifs (recommandations, etc.)	7
Total*	148% (n=190)
* Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.	

Tableau 3.4 : Hausse de la TVA – Motifs du non en pour cent des participants

Motifs contre la hausse de la TVA	
1. Contre la hausse de la TVA (impôt inégalitaire, renchérissement, etc.)	55
2. Contre la hausse d'impôt	40
3. La hausse de la TVA n'est pas nécessaire, trop tôt	31
4. Généralités (négatif, pas clair, etc.)	13
5. Contre la combinaison AVS / AI	11
6. Résoudre les problèmes de l'AI autrement	9
7. Autres motifs (recommandations, etc.)	4
Total*	162% (n=405)
* Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.	

Tournons-nous à présent vers les motifs spontanément exprimés par les votants ayant refusé la hausse de la TVA (*Tableau 3.4*). Les motifs les plus souvent exprimés sont relatifs à la hausse d'impôt : soit les opposants sont contre la hausse d'impôt en général (40%) soit contre la hausse de la TVA en particulier (55%) ou encore ils considèrent que la hausse de la TVA n'est pas nécessaire pour l'instant (31%) ou qu'il faudrait résoudre les problèmes de l'AI autrement (9%). Cette prédominance des motifs contre un relèvement de la taxation peut laisser envisager que le refus net de la TVA aurait été un refus « porte-monnaie ». Nuancions tout de même cette interprétation en soulignant que d'autres motifs étaient toutefois exprimés mais dans une nettement plus faible proportion, notamment la combinaison peu judicieuse à leurs yeux de l'AVS et de l'AI, argument avancé par le PRD. De manière générale, on constate que les arguments des adversaires politiques de la hausse de la TVA ont été largement repris par les sondés pour justifier leur refus. L'UDC et le PRD avaient insisté durant la campagne sur l'impact négatif de la hausse de la TVA sur l'économie et sur la nécessité de résoudre les problèmes de l'AI différemment, l'UDC parlant même de s'attaquer aux « faux invalides ».

3.4 Le soutien aux arguments

Considérons d'abord le soutien aux arguments en faveur de la hausse de la TVA (*Tableau 3.5*). De manière générale, le niveau élevé de soutien aux arguments suggère d'emblée que même les adversaires de la hausse de la TVA partagent, dans une majeure partie, les arguments en sa faveur. Ainsi les deux premiers arguments, respectivement – il faut assainir le financement de l'AI et les individus doivent être solidaires dans le financement de l'AVS et de l'AI – sont plébiscités par une majorité des votants. Le dernier argument selon lequel, en cas de nécessité, la hausse de la TVA va permettre de financer l'AVS à moyen terme, divise plutôt les opposants, 45% des votants défavorables étant tout de même d'accord avec l'argument du Conseil fédéral.

Tableau 3.5 : Hausse de la TVA – Soutien aux arguments « pour » en pour cent des participants

<i>Arguments « pour »</i>		<i>D'accord</i>	<i>Pas d'accord</i>	<i>NSP</i>
Il faut assainir le financement de l'AI	Total	80	11	9
	Oui	86	9	6
	Non	78	12	10
Les individus doivent être solidaires dans le financement de l'AI et l'AVS	Total	91	7	3
	Oui	97	2	1
	Non	88	9	4
En cas de nécessité, la hausse de la TVA va permettre de financer l'AVS à moyen terme	Total	55	33	12
	Oui	78	13	9
	Non	45	42	13

Tableau 3.6 : Hausse de la TVA– Soutien aux arguments « contre » en pour cent des participants

Arguments « contre »		D'accord	Pas d'accord	NSP
La TVA est un impôt inéquitable car elle désavantage les faibles et moyens revenus	Total	58	36	7
	Oui	36	55	9
	Non	68	27	6
La hausse de la TVA va réduire le pouvoir d'achat	Total	63	29	8
	Oui	40	52	7
	Non	74	19	8
Il faut réduire les dépenses de l'AI et de l'AVS au lieu d'augmenter la TVA	Total	35	55	10
	Oui	16	74	9
	Non	43	46	11

Les arguments contre le relèvement de la TVA se révèlent être plus polarisants (Tableau 3.6). Alors que 68% des opposants considèrent que la TVA est un impôt inéquitable, seul 27% des partisans le pensent aussi. Une certaine polarisation marque également le deuxième argument selon lequel la hausse de la TVA va réduire le pouvoir d'achat. C'était un des arguments forts de l'UDC qui a relativement bien été entendu parmi les adversaires de la hausse de la TVA. Finalement, la dernière proposition, selon laquelle il faudrait réduire les dépenses de l'AI et de l'AVS au lieu d'augmenter la TVA, divise plutôt le camp des opposants de la hausse de la TVA alors que ses partisans sont très majoritairement en désaccord.

En résumé, les avis ne semblent pas tant diverger sur le diagnostique du déficit de l'AI, celui de l'AVS étant toutefois moins consensuel, que sur la solution à choisir afin d'y remédier.

4. La loi fédérale du 20 juin 2003 sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre

4.1 La situation de base

Le paquet fiscal était le troisième objet soumis au vote le 16 mai 2004. Il visait à modifier l'imposition dans trois domaines : couple et famille (entre autres, le *splitting* partiel pour les couples mariés et augmentation des déductions de famille) ; propriété foncière (notamment abolition de l'imposition des valeurs locatives et suppression de la déductibilité des intérêts de la dette hypothécaire) et droit du timbre. Si le dernier volet de mesures a été très largement accepté, cela n'a pas été le cas des deux premiers. Les deux Chambres ont finalement accepté les propositions de la Conférence de conciliation et le 20 juin 2003, le Conseil national a accepté le paquet fiscal par 97 voix contre 69 et le Conseil des Etats par 30 voix contre 13 et 2 abstentions.

Ce sont 11 cantons qui ont demandé le référendum. Depuis son introduction en 1874, c'était la première fois que les cantons en faisaient usage. Le référendum des cantons doit être demandé par 8 cantons au moins (art. 141 al.1 Cst). Les 11 cantons à avoir formellement demandé le référendum sont : Bâle Ville, Berne, Glaris, Grisons, Jura, Obwald, Schaffhouse, St Gall, Soleure, Valais et Vaud. En outre, 9 autres cantons avaient également appelé à rejeter le paquet fiscal. Le référendum a été également simultanément lancé par la gauche et les Verts. L'ensemble des partis de gauche, les syndicats et l'Association suisse des locataires (ASLOCA) prônaient le refus. Dans le camp des partisans se trouvaient notamment le PRD et l'UDC à l'exception d'une section cantonale ainsi que les milieux patronaux et économiques et la Société suisse des propriétaires fonciers. Le PDC était également favorable au paquet fiscal, 10 sections cantonales se prononçant cependant contre. Le peuple a largement rejeté le paquet fiscal par 65.9% des voix.

4.2 Le profil du vote

Le *tableau 4.1* présente le profil socio-démographiques des personnes ayant voté en faveur du paquet fiscal. Aucune des catégories de votants n'a majoritairement voté en faveur du paquet fiscal, le taux d'acceptation variant cependant selon les différentes variables étudiées.

Le sexe a eu un effet discriminant sur l'orientation du vote, comme pour la 11^{ème} révision de l'AVS. En effet, les hommes ont nettement moins rejeté le paquet fiscal que les femmes. Certaines variables socioculturelles se sont révélées être également explicatives. Tout d'abord, le lieu de résidence a eu un léger effet sur l'orientation du vote, les sondés

Tableau 4.1 : Le paquet fiscal – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

<i>Caractéristiques/catégories</i>	<i>% de oui</i>	<i>(n)</i>	<i>Coefficient d'association</i>
Total VOX (pondéré)	34	(616)	
<i>Sexe</i>			V=.09*
Hommes	38	313	
Femmes	29	304	
<i>Lieu de résidence</i>			V=.1*
Grande ville	24	80	
Ville petite et moyenne	32	270	
Campagne	38	266	
<i>Statut social</i>			V=.19*
Agriculteur	(20)	(15)	
Profession libérale / académique	(44)	(16)	
Indépendant	49	67	
Cadre supérieur	(46)	(37)	
Cadre inférieur	30	217	
Ouvrier qualifié	29	157	
Ouvrier non qualifié	(18)	40	
<i>Région linguistique</i>			n.s.
Suisse alémanique	35	432	
Suisse romande	28	159	
Suisse italienne	(31)	(26)	
<i>Revenu mensuel du ménage</i>			V=.16**
Moins de 3000	20	61	
Entre 3000 et 5000	33	129	
Entre 5000 et 7000	34	140	
Entre 7000 et 9000	38	106	
Plus de 9000	47	102	
<i>Type de logement</i>			V=.22***
En propriété	42	344	
Coopérative	(10)	(21)	
En location	24	250	
<i>Etat civil</i>			V=.14*
Célibataire	22	109	
Marié	38	385	
Concubinage	(30)	(33)	
Veuf	(32)	(44)	
Divorcé	(26)	(43)	

*p<0.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

résidant dans les campagnes ayant nettement moins rejeté le paquet fiscal que les citadins. De même, il n'est guère étonnant de voir que les votants mariés ont clairement moins massivement rejeté le paquet fiscal que les célibataires, sans tout de même l'accepter majoritairement. Par ailleurs, il est intéressant de souligner une certaine différence se rapprochant d'un clivage de classe. En effet, on constate que le revenu exerce une influence linéaire sur l'orientation du vote. Plus le revenu du ménage est élevé, plus les votants se sont prononcés en faveur du paquet fiscal, les votants dont le revenu est supérieur à 9'000 CHF étant même l'une des rares catégories socio-démographiques à avoir presque accepté le paquet fiscal (47%) alors que ceux dont le revenu est inférieur à 3'000 CHF constitue l'une des catégories l'ayant le plus massivement rejeté. Le statut social pourrait confirmer cette tendance, dans une mesure moindre cependant. Les cadres supérieurs et les indépendants voir même les professions libérales ont quasiment accepté majoritairement le paquet fiscal alors que les ouvriers mais aussi les cadres inférieurs ont des taux d'acceptation proches du taux moyen. Par contre, la formation n'exerce pas d'impact statistiquement significatif sur le choix des votants (résultats non reproduits ici). Enfin, c'est le type de logement qui a l'impact le plus marqué de ce profil : Presque 20% d'écart sépare les votes des individus propriétaires de leur logement et des individus vivant en location, les propriétaires n'ayant toutefois dans leur majorité pas non plus accepté le paquet fiscal.

Finalement, ni la région linguistique ni l'âge n'ont eu d'effet statistiquement significatif sur l'orientation du vote (résultats non reproduits ici).

Tournons nous maintenant vers le profil politique des partisans du paquet fiscal (*Tableau 4.2*).

Ainsi que pour les deux autres objets inscrits au scrutin du 16 mai 2004, le lien à un parti et le positionnement des individus sur l'axe gauche-droite causent tous deux une certaine polarisation. Les individus se déclarant proches de l'UDC ont accepté à 52% le paquet fiscal et les sympathisants du PRD à 58% alors que les sympathisants du PS l'ont rejeté très massivement. Le cas du PDC est plus nuancé, seuls 31% des individus se déclarant proches du PDC ont accepté le paquet fiscal, ne suivant ainsi pas la consigne de vote nationale. Il faut cependant relever que 10 sections cantonales du PDC avaient invité le corps électoral à rejeter le paquet fiscal. Cette disparité dans les consignes de vote peut expliquer, en partie tout du moins, le relativement faible taux d'acceptation des sympathisants du PDC. Le positionnement des individus sur un axe gauche-droite confirme cette tendance polarisante, la ligne de partage se situant entre la gauche et la droite. Plus les votants se positionnent à la gauche de l'axe, plus ils ont massivement rejeté le paquet fiscal alors que ceux se positionnant à la droite de l'axe l'ont majoritairement accepté. Les individus sans position ont voté très majoritairement contre le paquet fiscal. Ce constat rejoint l'hypothèse d'une certaine tendance à un clivage de classe en ce qui concerne le paquet fiscal. D'autant plus qu'un certain profil de partisans de l'économie libérale pourrait tendanciellement se dégager au niveau des valeurs. On peut relever que les votants en faveur de grandes différences de revenus au sein de la société ne sont pas passés loin de l'acceptation du paquet fiscal, tandis que ceux estimant qu'au contraire, il ne devrait pas exister de différences de revenu ont largement voté contre le paquet fiscal. De même, 41% des individus souhaitant davantage de concurrence dans l'économie se sont

Tableau 4.2 : Le paquet fiscal – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total VOX (pondéré)	34	616	
<i>Lien avec un parti politique^a</i>			V=.38***
Parti socialiste	17	141	
Parti démocrate-chrétien	(31)	(36)	
Parti radical démocratique/Parti libéral	58	85	
Union démocratique du centre	52	89	
Autres partis	(17)	(29)	
Pas de parti	32	193	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite^a</i>			V=.38***
Extrême gauche	9	55	
Gauche	16	132	
Centre	33	175	
Droite	53	107	
Extrême droite	60	88	
Pas de position	22	54	
<i>Confiance envers le gouvernement</i>			V=.12*
Confiants	43	179	
Indécis	29	98	
Méfiant	31	333	
<i>Différences de revenu</i>			V=.15**
Grande différence	44	75	
Valeurs mixtes	37	338	
Pas de différence	24	183	
<i>Syndicat</i>			V=.12**
Membre	23	71	
Pourrait envisager d'être membre	25	92	
Ne pourrait pas envisager d'être membre	37	447	
<i>Association suisse des locataires</i>			V=.2***
Membre	(15)	(47)	
Pourrait envisager d'être membre	22	135	
Ne pourrait pas envisager d'être membre	40	427	
<i>Société suisse des propriétaires fonciers</i>			V=.2***
Membre	51	96	
Pourrait envisager d'être membre	41	126	
Ne pourrait pas envisager d'être membre	27	383	

*p<0.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

^a Les catégories « pas de parti » et « pas de position » ne sont pas prises en compte pour l'estimation du coefficient d'association.

prononcés en faveur du paquet fiscal alors que seuls 20% des individus souhaitant davantage d'intervention de l'Etat dans l'économie ne l'ont accepté (valeurs mixtes= 28% de oui ; V.17***).

Les liens avec les associations ont également exercé un effet significatif sur le taux d'acceptation du paquet fiscal. Les membres et sympathisants de l'ASLOCA et des syndicats ont relativement bien suivi leur consigne de vote en refusant nettement le paquet fiscal. A contrario, les membres de la Société suisse des propriétaires fonciers ont majoritairement voté en faveur du paquet fiscal et ses sympathisants l'ont accepté à 41%. De même, les membres et sympathisants de l'Union patronale suisse ont nettement moins rejeté le paquet fiscal (résultats non reproduits ici). Finalement, une dernière variable politique a un léger impact sur l'orientation du vote. Sans l'accepter, les personnes déclarant avoir confiance envers le gouvernement ont néanmoins plus voté en faveur du paquet fiscal que les méfiants et les indécis. A contrario, il n'y a pas eu d'écart important significatif au niveau de la connaissance de l'objet ou encore, au niveau des valeurs, entre les votants préférant une plus grande intervention de la Confédération et ceux préférant une plus grande autonomie des cantons (résultats non reproduits ici).

4.3 Les motivations du vote

Les *tableaux 4.3* et *4.4* illustrent les motifs que les sondés ont spontanément avancés pour justifier leur vote. Etudions d'abord les motifs exprimés par les partisans du paquet fiscal pour justifier leur approbation (*Tableau 4.3*). Les motifs les plus cités font référence aux deux volets concernant directement les votants : 63% des motifs soulignent les aspects du paquet fiscal favorisant la propriété foncière et 40% insistent sur l'égalité de traitement des couples mariés par rapport aux couples vivant en concubinage. En outre, un certain nombre de sondés ayant glissé un oui dans l'urne sont d'avis que le paquet fiscal va faire baisser les impôts. Le droit du timbre n'est lui nullement cité. Certains partisans ont avancé des motifs d'ordre général (38%), présentant notamment le paquet fiscal comme étant nécessaire ou encore positif, mais sans pouvoir pour autant argumenter en quoi le paquet fiscal le serait.

Tableau 4.3 : Le paquet fiscal – Motifs du oui en pour cent des participants

<i>Motifs en faveur du paquet fiscal</i>	
1. En rapport avec la propriété foncière	63
2. Même traitement des couples mariés et concubins	40
3. Généralités (nécessaire, etc.)	38
4. Baisse d'impôt (favoriser l'économie, etc.)	29
5. Autres motifs (recommandations, etc.)	8
6. Aider la classe moyenne	5
Total*	181% (n=201)
* Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.	

Tournons nous maintenant vers les justifications exprimées par les opposants au paquet fiscal (*Tableau 4.4*). A contrario des partisans, les opposants ont élaboré proportionnellement nettement moins de motifs d'ordre général. Deux catégories de motifs dominent très nettement la justification des opposants. D'une part, ils reprennent largement l'argumentaire de la gauche qui présentait le paquet fiscal comme favorisant essentiellement les revenus aisés (67% des motifs). D'autre part les opposants ne sont pas satisfaits du trop grand nombre de propositions contenues dans le paquet fiscal (51%). Par ailleurs, une minorité d'entre eux refusent l'argumentation des partisans du paquet fiscal en estimant que ce dernier ne ferait ni baisser les impôts en général, ni la taxation du logement en particulier. Finalement, notons encore que l'argumentaire des cantons référendaires n'a que très peu été cité par les sondés ayant rejeté le paquet fiscal (6%).

Tableau 4.4 : Le paquet fiscal – Motifs du non en pour cent des participants

<i>Motifs contre le paquet fiscal</i>	
1. Favorise les revenus aisés	67
2. Trop de propositions ensemble	51
3. Ne va pas faire baisser les impôts	15
4. Taxation du logement	9
5. Généralités (pas nécessaire, dépourvu de sens, etc.)	7
6. Finances cantonales et communales (cantons ont besoin d'argent, etc.)	6
7. Autres motifs (recommandations, etc.)	3
Total*	157% (n=384)
* Taux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.	

4.4 Le soutien aux arguments

Les *tableaux 4.5* et *4.6* présentent le soutien des sondés aux principaux arguments élaborés durant la campagne précédant les votations. Il faut relever en préambule la forte proportion de sondés ne se prononçant pas.

Tableau 4.5 : Le paquet fiscal – Soutien aux arguments « pour » en pour cent des participants

<i>Arguments « pour »</i>		<i>D'accord</i>	<i>Pas d'accord</i>	<i>NSP</i>
Le paquet fiscal va alléger la charge fiscale des familles et des couples mariés	Total	49	41	10
	Oui	78	17	5
	Non	35	53	12
Le paquet fiscal va encourager l'accès à la propriété	Total	46	37	17
	Oui	71	18	11
	Non	33	47	21
Le paquet fiscal va relancer la consommation et la croissance	Total	33	55	13
	Oui	67	23	10
	Non	16	70	14

Les arguments du camp des partisans du paquet fiscal, relevés durant la campagne, sont relativement polarisants (*Tableau 4.5*). Une forte majorité des partisans du paquet fiscal soutient l'argument relatif à la relance de la consommation par le paquet fiscal alors qu'une toute aussi forte majorité d'opposants le désapprouve. Un deuxième argument concernant l'allègement de la charge fiscale des couples mariés et des familles polarise également les citoyens mais dans une moindre mesure. Le troisième argument en rapport avec l'encouragement à la propriété divise lui aussi mais plus particulièrement les opposants au paquet fiscal. En effet, une large majorité des partisans le soutient, 47% des opposants le rejettent, 33% l'acceptent et tout de même 21% ne peuvent se prononcer.

Passons maintenant aux arguments des adversaires du paquet fiscal (*Tableau 4.6*). Le schéma inverse est quasiment de mise. Ce sont ici les partisans qui sont plutôt partagés quant aux arguments contre le paquet fiscal. En effet, une très large majorité des opposants mais aussi une courte majorité des partisans sont d'accord avec l'argument de la gauche selon lequel le paquet fiscal favorise essentiellement les revenus aisés. Le soutien aux arguments des cantons référendaires, ou soutenant le référendum, est relativement important chez les opposants au paquet fiscal mais tout de même pas négligeable du côté des individus ayant voté en faveur du paquet fiscal. L'argument selon lequel le paquet fiscal va entraîner une hausse des impôts cantonaux et communaux est soutenu par une très large majorité d'opposants au paquet fiscal mais également par une très forte minorité de partisans (46%) alors que 14% des votants ne se prononcent pas. Ceci permet peut-être d'étayer le fait que l'argumentaire des cantons n'ait été que très peu cité spontanément par les sondés dans leurs motifs (*section 4.3*). D'autant plus que 43% des votants ayant accepté le paquet fiscal sont tout de même d'accord avec l'argument selon lequel la Confédération ne devrait pas intervenir dans la politique fiscale des cantons et que 16% des individus ayant participé au scrutin ne parviennent pas à se prononcer.

En conclusion, le soutien aux arguments pour et contre est mitigé. Peut-être parfois mal interprétés, les arguments contre le paquet fiscal ne polarisent pas tant les deux camps qu'ils ne divisent les partisans en particulier. Soutenue par une majorité des votants, l'argumentation des cantons référendaires ne semble pas les avoir véritablement départagés.

Tableau 4.6 : Le paquet fiscal – Soutien aux arguments « contre » en pour cent des participants

<i>Arguments « contre »</i>		<i>D'accord</i>	<i>Pas d'accord</i>	<i>NSP</i>
Le paquet fiscal va conduire à une hausse des impôts cantonaux et communaux	Total	65	22	14
	Oui	46	38	16
	Non	74	13	13
Le paquet fiscal favorise les contribuables les plus aisés au détriment de la collectivité	Total	76	17	6
	Oui	53	40	7
	Non	88	6	6
La Confédération ne doit pas intervenir dans la politique fiscale des cantons	Total	48	36	16
	Oui	42	45	13
	Non	51	32	17

5. La participation

Avec une participation de 50%, cette votation du 16 mai 2004 se situe au-dessus de la moyenne des années précédentes : le taux moyen de participation entre 1992 et 2002 est d'environ 44%.⁴

Conformément à un schéma désormais classique dans les votations fédérales, l'âge a eu un effet significatif sur la participation, celle-ci augmentant avec les années, la tendance s'infléchissant légèrement au-delà de 70 ans. Par ailleurs, plus les individus ont une formation et un revenu élevés, plus ils se sont mobilisés. La même tendance se retrouve, dans une moindre mesure, pour le statut social. Les personnes disposant d'un statut social élevé (à l'exception des indépendants) présentent des taux de participation supérieurs au taux moyen, peut-être en vertu de leur niveau de formation plus élevé. En outre, la variable région linguistique a eu également un effet significatif sur la participation au scrutin. Le taux de participation des Suisses romands (60%) est légèrement plus important que celui des Suisses alémaniques (48%) et italiens (39, $V=-.11^{***}$), ces derniers ayant nettement moins participé que la moyenne nationale.

Les facteurs politiques ont un impact nettement plus important sur la participation. Ce fait est assez courant et ressort de nombreuses analyses VOX.

Tout d'abord, l'intérêt pour la politique a eu, comme régulièrement, une influence importante sur la participation. Les individus déclarant être intéressés par la politique ont largement pris part au scrutin. Cet effet est confirmé par les indications relatives à la participation habituelle aux votations. Comme à l'accoutumée, les citoyens affirmant prendre part à tous les scrutins ont très nettement plus participé que la moyenne, alors que les citoyens ne déclarant participer qu'à la moitié des scrutins ou moins présentent des taux de participation nettement inférieurs au taux moyen de participation. Ensuite, les facteurs ayant directement trait aux enjeux des votations du 16 mai 2004 ont exercé également un effet discriminant. Les individus ayant une connaissance élevée des objets ont nettement plus pris part au scrutin que la moyenne nationale (71%). Les individus ayant une connaissance moyenne des objets se sont eux aussi bien mobilisés (54%) alors que ceux qui n'avaient qu'une connaissance faible des enjeux ont, dans une large majorité, préféré s'abstenir (18% ; $V=.38^{***}$). Cette tendance se retrouve au niveau de l'importance personnelle accordée au scrutin. Plus le scrutin avait une importance personnelle élevée pour les citoyens, plus ces derniers se sont mobilisés alors que les citoyens pour qui le scrutin du 16 mai 2004 n'était que peu important se sont dans une large majorité abstenus. En outre, on constate que le taux de participation a été influencé par la difficulté à se faire une opinion. Les personnes ayant éprouvé de la facilité ou de la difficulté à se faire une opinion ont relativement bien pris part au scrutin tandis que les indécis se sont plus fortement abstenus. Par ailleurs, le positionnement des sondés sur l'axe gauche-

⁴ Faute de place, les tableaux relatifs aux profils socio-démographique et politique des personnes ayant pris part au scrutin du 16 mai 2004 ne sont exceptionnellement pas reproduits ici.

droite a eu également un impact significatif sur la participation au scrutin. Les individus se positionnant sur l'axe gauche-droite ont nettement plus pris part au scrutin que les individus ne se positionnant pas, le non-positionnement étant bien souvent synonyme d'un bas degré de politisation. En outre, les catégories de citoyens se situant à l'extrême gauche surtout mais aussi à la gauche de l'axe se sont fortement mobilisées au scrutin, les citoyens se positionnant au centre ou à droite de l'axe présentant des taux de participation relativement similaires au taux de participation moyen. On retrouve, dans une moindre mesure, cette même tendance au regard de l'identification partisane. Les partis politiques ont dans l'ensemble relativement bien réussi à mobiliser leurs sympathisants, le PS et le PRD étant les deux partis dont les sympathisants ont le plus participé, avec un certain avantage pour le PS. Notons tout de même que le scrutin était déjà très mobilisateur en lui-même étant donné que le taux de participation des individus ne déclarant pas de lien avec un parti est de 40%. De même, l'affiliation à un parti politique a eu un certain impact sur la participation, les membres d'un parti politique s'étant très massivement déplacés aux urnes. En revanche, bien que les membres d'association d'intérêts se soient légèrement plus mobilisés, ces différences de participation ne sont pas significatives statistiquement, à l'exception de la Société des propriétaires fonciers. Finalement, le taux de participation évolue également légèrement avec la confiance accordée par les citoyens envers le gouvernement. Les citoyens confiants (58% ont pris part au scrutin) mais aussi les méfiants (52%) se sont relativement bien mobilisés tandis que les indécis présentent un taux de participation nettement inférieur au taux moyen (38% ; $V=.14^{***}$).

6. Conclusion

Les taux de refus très similaires pour les trois objets soumis au scrutin du 16 mai 2004 nous ont incités à nous demander dans quelle mesure il y aurait eu un certain vote en bloc. Le *tableau 6.1* nous montre la configuration du vote sur les trois objets. Plus de la moitié des individus ayant pris part au scrutin a voté de manière indifférenciée mais c'est le pourcentage de votants de « Neinsager » qui est particulièrement intéressant : 49% des votants ont dit par trois fois non lors du scrutin du 16 mai 2004.

Tableau 6.1 : La configuration du vote du scrutin du 16 mai

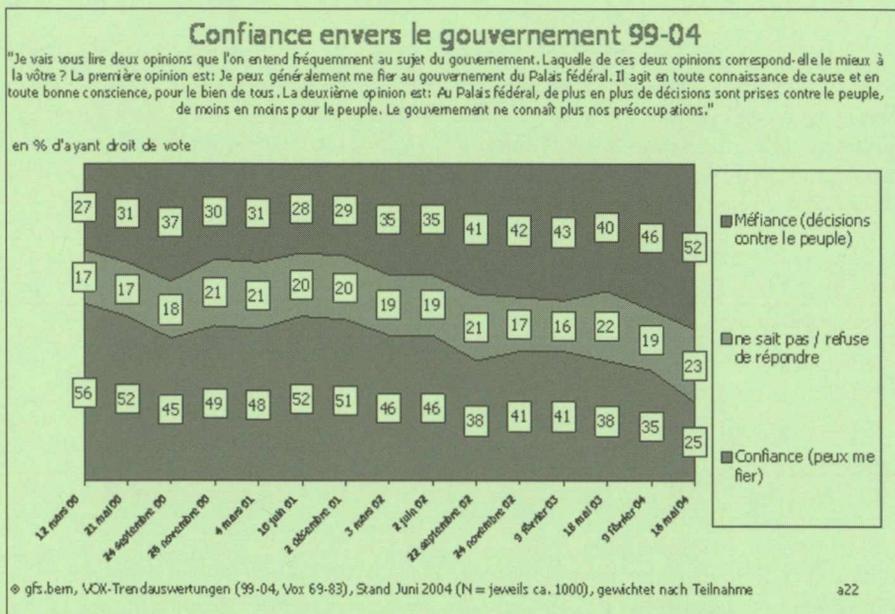
Configuration du vote	% de participants
3x oui	6
2x oui	17
1x oui	29
3x non	49
Total (n) = 600	100

Le *tableau 6.2* nous permet de nous pencher sur le profil politique et socio-démographique selon la configuration de vote, seules les variables les plus influentes ont été reproduites dans ce tableau.

Tout d'abord, alors que le Conseil fédéral avait recommandé au peuple le triple oui, il est intéressant de constater que, même parmi les individus ayant confiance envers le gouvernement, ils ne sont que 12% à l'avoir complètement suivi alors qu'une majorité de méfiants (58%) a déposé un triple non dans l'urne. Suite à l'intéressante analyse réalisée dans la VOX 82 sur l'évolution de la confiance des personnes envers le gouvernement, le *graphique 6.1* nous montre que la confiance des citoyens envers le gouvernement est tendanciellement toujours en train de baisser. Notons tout de même que, traditionnellement, la confiance en le gouvernement chute après des défaites importantes du Conseil fédéral. Les méfiants représentent, certes, une des catégories ayant le plus refusé en bloc les trois objets, ils ne se sont néanmoins pas plus mobilisés que les confiants. Le pourcentage croissant de méfiants envers le gouvernement est certainement un facteur explicatif du triple non mais il n'est pas le seul.

En effet, certains partis ne semblent pas non plus avoir réussi à convaincre leurs sympathisants sur l'ensemble du scrutin. Bien que l'UDC proposait aux votants une configuration de vote différencié et le PDC le triple oui, il semble qu'ils n'aient, au niveau des trois objets, pas été bien suivis. En effet, Les proches de l'UDC ont voté à 51% trois fois non et ceux du PDC à 53%. Les votants proches du PS et plus encore du PRD ont opté majoritairement pour un vote différencié, les proches du PS ayant dit à 46% deux non et les proches du PRD à 34% deux fois oui (résultats non reproduits ici). Il n'est pas très surprenant que cela soient les votants déclarant ne se sentir proches d'aucun parti qui ont

Graphique 6.1 : Confiance envers le gouvernement (en pour cent d'ayant le droit de vote)



déposé dans l'urne le plus grand nombre de triple non. En outre, au regard de l'effet du positionnement des individus sur l'axe gauche-droite, on retrouve la même tendance. Alors qu'il n'y a pas d'écart de votes importants entre les individus pouvant se positionner sur l'axe gauche droite, il y a une nette différence avec les votants ne pouvant ou ne voulant pas se positionner sur l'axe : 77% d'entre eux ont voté trois fois non alors qu'aucun n'a voté trois fois oui. Par ailleurs, il est intéressant de relever que les individus n'ayant pas une connaissance élevée des trois objets soumis au vote populaire les ont majoritairement rejetés en bloc. Le comportement de vote évolue aussi linéairement avec le niveau de formation : moins les individus ont un niveau de formation élevé, plus ils se sont prononcés contre les trois objets. Finalement, le statut social a légèrement influencé l'orientation des votes. Les ouvriers, les paysans ainsi que les professions libérales ont majoritairement voté non en bloc, ceci étant à interpréter comme une tendance au vu du faible nombre d'observations dans certaines catégories (n).

En conclusion, il semblerait qu'un certain profil des citoyens ayant voté trois fois non puisse se dégager jusqu'à un certain point : Le triple non viendrait plutôt des citoyens méfiants envers le gouvernement, ne se positionnant pas sur l'axe gauche-droite et ne se sentant proche d'aucun parti, n'ayant pas une connaissance élevée des objets et ne bénéficiant pas d'une formation avancée.

Tableau 6.2 : La différenciation dans le vote du 16 mai 2004 selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques

Caractéristiques/catégories	3x oui en %	Différencié en %	3x non en %	(n)	Coefficient d'association
Total VOX (sans pondération)					
<i>Confiance envers le gouvernement</i>					
Confiants	12	55	33	169	.18***
Indécis	2	52	46	95	
Méfiant	3	39	58	330	
<i>Connaissance des objets maximale</i>					
Faible	(8)	(28)	(64)	(39)	.14***
Moyenne	5	40	56	309	
Elevée	6	56	38	252	
<i>Lien avec un parti politique^a</i>					
Parti socialiste	1	58	41	148	.19**
Parti démocrate-chrétien	(18)	(29)	(53)	(34)	
Parti radical démocratique/ Parti libéral	12	50	38	74	
Union démocratique du centre	6	43	51	81	
Autres partis	(0)	(55)	(45)	(31)	
Pas de parti	5	36	59	188	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>					
Extrême gauche	0	57	43	60	.19***
Gauche	1	51	48	138	
Centre	12	41	48	173	
Droite	6	51	43	95	
Extrême droite	8	49	43	76	
Pas de position	0	23	77	52	
<i>Ecole / Formation</i>					
Ecole obligatoire	6	28	67	54	.13*
Apprentissage, école professionnelle	6	43	52	267	
Maturité, études pédagogiques	7	43	51	73	
Ecole supérieure professionnelle, ETS	2	54	45	56	
Haute école	(6)	(52)	(42)	(33)	
Université, polytechnique	6	58	36	115	
<i>Statut social</i>					
Agriculteur	(7)	(29)	(64)	(14)	.15*
Profession libérale / académique	(13)	(33)	(53)	(15)	
Indépendant	3	62	34	61	
Cadre supérieur	(0)	(56)	(44)	(36)	
Cadre moyen	6	50	45	214	
Ouvrier qualifié	7	37	56	155	
Ouvrier non qualifié	(0)	(37)	(63)	(41)	

*p<0.05, **p<.01, ***p<.001.

^a La catégorie « pas de parti » n'a pas été prise en compte pour l'estimation du coefficient.

7. Méthodologie utilisée

Les résultats de l'étude VOX 83 présentés ici proviennent de l'analyse de la votation du 16 mai 2004. L'institut de recherche gfs.berne a effectué le sondage et le Département de science politique de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données.

Le sondage est basé sur une enquête représentative conduite sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'échantillon de 1002 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux : régions linguistiques, ménages (utilisation de l'annuaire électronique de Swisscom) et personnes de ces ménages (selon l'âge) : 70% des personnes de l'échantillon proviennent de la Suisse alémanique, 24% de la Suisse romande et 6% de la Suisse italienne.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%–50%, notre échantillon de 1002 personnes nous donne une marge d'erreur de $\pm 3\%$ avec un seuil de vraisemblance de 95%. La marge d'erreur, qui est située habituellement entre 3% et 5%, indique dans quelle mesure les conclusions du sondage sont exactes. La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0,05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0,01 et *** pour celle qui est située au-dessous de 0,001. Lorsque la vraisemblance est supérieure à 5%, la mention n.s. indique que le coefficient n'est pas significatif. Les corrélations sont interprétées à l'aide du coefficient du V de Cramer : la valeur 1 est obtenue s'il y a concordance totale entre les deux variables, la valeur 0 est obtenue si la concordance entre les variables est inexistante.

8. Résultats principaux de l'analyse des votations du 16 mai 2004

Le 16 mai 2004, trois objets ont été soumis au vote des citoyens suisses : la 11^{ème} révision de l'AVS, le relèvement de la TVA et le paquet fiscal. La 11^{ème} révision de l'AVS comprenait notamment le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, la modification des rentes de veuve et d'orphelins ainsi que l'adaptation triennale des rentes au renchérissement de la vie. Le référendum a été lancé par le PS, l'USS, Travail.Suisse et la SSEC. Le peuple a rejeté par presque 68% des voix la 11^{ème} révision de l'AVS. Le relèvement de la TVA était en faveur du financement de l'AI (0.8 point) et du financement de l'AVS (1.0 point). Le peuple a refusé le relèvement de la TVA par 68.6% des voix. Quant à la loi fédérale sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbres (paquet fiscal ci-après), elle visait à modifier l'imposition dans trois domaines : couple et famille (entre autres : splitting partiel, augmentation des déductions liées à la famille et aux primes d'assurance maladie

obligatoire) ; logement (entre autres : abolition de l'imposition des valeurs locatives et suppression de la déductibilité des intérêts de la dette hypothécaire) ; droit du timbre. Pour la première fois depuis 1874, 11 cantons ont fait usage de leur droit de référendum. Le peuple a largement rejeté le paquet fiscal par 65.9% des voix.

La 11^{ème} révision de l'AVS

Le profil socio-démographique des votants montre que le scrutin n'a pas donné lieu à de grands antagonismes. Au contraire, tous les groupes sociaux ont refusé la 11^{ème} révision de l'AVS. Les hommes ont cependant moins massivement rejeté la 11^{ème} révision que les femmes alors que les ouvriers et les cadres moyens l'ont plus fortement refusée que les autres catégories relatives au statut social. En revanche, la formation, l'âge, le lieu de résidence ou encore la région linguistique n'ont pas exercé d'effet discriminant sur l'orientation du vote.

Les variables politiques se sont révélées par contre bien plus explicatives. Une certaine polarisation gauche-droite a influencé l'orientation du vote. L'identification partisane a eu un impact important sur le taux d'acceptation. Les sympathisants du PS ont très massivement rejeté la 11^{ème} révision (17% de oui). Le PRD a également réussi à convaincre 56% de ses partisans de l'accepter. Il semblerait, en revanche, que les votants se sentant proches de l'UDC ne l'ont acceptée qu'à 41% et ceux du PDC à 46%. Cet écart de vote se retrouve, dans une large mesure, lorsque l'on se tourne vers le positionnement des individus sur un axe gauche-droite. Plus les votants se positionnent à la droite de l'axe, plus ils ont accepté la 11^{ème} révision, les votants de l'extrême droite l'ayant même majoritairement acceptée. Par ailleurs, les individus confiants envers le gouvernement ont accepté de justesse la 11^{ème} révision tandis que les indécis et les méfiants l'ont relativement fortement rejetée. Du côté des organisations d'intérêts, il semblerait que les membres et les sympathisants des syndicats ont tendanciellement encore moins accepté la 11^{ème} révision, tandis que ceux de l'USAM et de l'Union patronale suisse ont nettement moins rejeté la 11^{ème} révision de l'AVS.

L'étude des motifs avancés par les votants pour justifier leur choix montre que les partisans de la 11^{ème} révision de l'AVS ont bien entendu l'argumentation du Conseil fédéral relative à l'évolution démographique nationale alors que les opposants ont souvent évoqué des motifs en rapport avec un éventuel démantèlement social, le refus du relèvement de l'âge de la retraite des femmes ou encore la sécurisation du système de l'AVS par des moyens différents. L'analyse du soutien aux différents arguments confirme cette tendance. Les arguments en faveur de la 11^{ème} révision de l'AVS sont largement soutenus par ses partisans tandis que ses opposants sont divisés notamment quant à la réduction nécessaire des dépenses pour assurer le financement de l'AVS et la réalisation, en raison du relèvement de l'âge de la retraite des femmes, de l'égalité de traitement entre hommes et femmes. En revanche, les arguments exprimés contre la 11^{ème} révision de l'AVS polarisent plus les deux camps. Autant les opposants sont d'accord avec les arguments selon lesquels la 11^{ème} révision est synonyme de démantèlement social et qu'il ne faut pas augmenter l'âge de la retraite des femmes, autant les partisans de la 11^{ème} révision les désapprouvent.

Le relèvement de la TVA

L'analyse des influences sur le vote révèle que les variables socio-démographiques n'ont pas eu d'influence significative sur le choix des partisans de la hausse de la TVA. En revanche, les facteurs de type politique ont exercé un effet discriminant sur l'orientation du vote. 51% des votants proches du PS ont voté en faveur de la hausse de la TVA tandis que les proches du PRD (25% de oui) et de l'UDC (12% de oui) l'ont très massivement rejetée. A contrario, il semblerait que, tendanciellement, les proches du PDC se soient prononcés qu'à 43% en faveur de la hausse de la TVA. Cette analyse est confirmée, dans une moindre mesure, par l'effet du positionnement des votants sur l'axe gauche-droite. Plus les individus se positionnent à la droite de l'axe, plus ils ont massivement rejeté la hausse de la TVA, les individus à la gauche et à l'extrême gauche de l'axe ayant majoritairement voté en faveur de la hausse de la TVA. Par ailleurs, sans l'avoir toutefois majoritairement accepter, les votants ayant confiance en le gouvernement se sont nettement plus prononcé en faveur de la hausse de la TVA. Finalement, les membres et sympathisants de l'USAM et de l'Union patronale suisse ont très nettement rejeté la hausse de la TVA.

Sur la base de l'analyse des motifs avancés en faveur de la hausse de la TVA, on constate que ses partisans étaient très majoritairement préoccupés par l'état des finances de l'AI et de l'AVS alors ses opposants eux rejetaient en majorité une hausse de l'imposition. Cette prédominance de motifs peut laisser envisager que le refus net de la hausse de la TVA aurait peut-être été un refus « porte-monnaie ». L'examen du soutien aux arguments révèle que les votants ne divergent pas tant sur le diagnostic de l'état des finances de l'AI en tout cas que sur la solution à adopter pour y remédier.

Le paquet fiscal

Le profil socio-démographique des partisans du paquet fiscal ne présente pas d'antagonismes importants. Alors que la région linguistique n'a pas eu d'impact significatif sur le vote, les femmes et les citadins ont encore plus massivement refusé le paquet fiscal que les hommes et les votants résidant à la campagne. Il est intéressant de souligner une certaine différence se rapprochant d'un clivage de classe. En effet, plus le revenu du ménage et le statut social dans une moindre mesure cependant, sont élevés, plus les votants se sont prononcés en faveur du paquet fiscal. Enfin, l'orientation du vote a évolué également en fonction de l'état civil des votant et du type de logement : les votants mariés et les propriétaires fonciers ont moins massivement rejeté le paquet fiscal.

Le lien à un parti ainsi que le positionnement des individus sur l'axe gauche-droite ont tous deux induit des écarts de vote polarisants. Les individus se déclarant proches de l'UDC ont accepté le paquet fiscal à 52% et les sympathisants du PRD à 58% alors que les sympathisants du PS l'ont rejeté très massivement (17% de oui). Le cas du PDC est plus nuancé, seuls 31% des individus se déclarant proches du PDC ont accepté le paquet fiscal, ne suivant ainsi pas la consigne de vote nationale (10 sections cantonales s'étaient cependant prononcées contre). Le positionnement des individus sur un axe gauche-

droite confirme cette tendance polarisante, la ligne de partage se situant entre la gauche et la droite. Plus les votants se positionnent à la gauche de l'axe, plus ils ont massivement rejeté le paquet fiscal alors que ceux se positionnant à la droite de l'axe l'ont majoritairement accepté. Par ailleurs, les membres et sympathisants de l'ASLOCA ont nettement refusé le paquet fiscal alors que les membres de la Société suisse des propriétaires fonciers ont majoritairement voté en sa faveur et que les membres et sympathisants de l'Union patronale suisse l'ont nettement moins rejeté. Finalement, les personnes déclarant avoir confiance envers le gouvernement ont nettement moins voté contre le paquet fiscal.

L'analyse des motifs que les votants ont exprimés pour justifier leur vote révèle que les partisans du paquet fiscal étaient favorables à la modification de l'imposition de la propriété ainsi que du couple et de la famille tandis que ses opposants ont estimé, notamment, que le paquet fiscal favorisait trop les revenus aisés et contenait trop de mesures différentes. L'étude du soutien aux arguments de la campagne confirme, dans une certaine mesure, cette tendance. Les votants s'étant prononcés en faveur du paquet fiscal sont d'accord avec l'argumentaire selon lequel le paquet fiscal ferait baisser l'imposition des couples et des familles et encouragerait l'accès à la propriété. L'analyse du soutien aux arguments contre est plus délicat. Il semblerait que l'argumentation des cantons référendaires relative au risque de hausse de l'imposition cantonale et communale ainsi qu'à la non intervention de la Confédération dans la politique fiscale des cantons soient relativement bien soutenue par les votants mais qu'elle n'ait toutefois par réussi à les départager.

La configuration du vote du scrutin du 16 mai 2004

Les taux de refus très similaires pour les trois objets soumis au scrutin du 16 mai 2004 nous ont incité à nous demander dans quelle mesure il y aurait eu un certain vote en bloc. 49% des votants ont dit par trois fois non lors du scrutin du 16 mai 2004, alors que 46% ont voté de manière différenciée (2 fois ou 1 fois oui).

Le profil socio-démographique et politique des votants selon leur configuration de vote nous permet de souligner que seuls 12% des personnes se déclarant confiantes envers le gouvernement ont accepté les trois objets. La confiance des citoyens envers le gouvernement est tendanciellement toujours en train de baisser, même si l'on sait que, traditionnellement, la confiance en le gouvernement chute après des défaites importantes du Conseil fédéral (se référer à la VOX 82). En ce qui concerne le scrutin du 16 mai 2004, 26% des sondés ont affirmé avoir confiance envers le gouvernement, 53% se disaient méfiants et 22% étaient indécis. En mars 2002, encore 57% des sondés étaient confiants pour 26% de méfiants et 18% d'indécis. Les méfiants représentent, certes, une des catégories ayant le plus refusé en bloc les trois objets (58%), ils ne se sont néanmoins pas plus mobilisés que les confiants. Le pourcentage croissant de méfiants envers le gouvernement est certainement un facteur explicatif du triple non mais il n'est pas le seul. En effet, l'identification partisane a également eu un effet significatif sur la configuration du vote. Bien que l'UDC ait proposé aux votants une configuration de vote différencié et le PDC le triple oui, 51% de votants proches de l'UDC et 53% des sympathisants du PDC ont refu-

sé les trois d'objets. Les votants proche du PS et plus encore du PRD ont opté majoritairement pour un vote différencié. Les proches du PS ayant dit à 46% deux fois non et les proches du PRD à 34% deux fois oui. Les votants ne se déclarant proche d'aucun parti et ceux ne se positionnant pas idéologiquement sur un axe gauche-droite ont relativement fortement refusé les trois objets. Par ailleurs, les individus n'ayant pas une connaissance élevée des trois objets soumis au vote populaire les ont majoritairement rejetés en bloc.

La participation

Avec une participation de 50%, ce scrutin du 16 mai 2004 se situe au-dessus de la moyenne d'environ 44% des dernières années. L'analyse du profil socio-démographique montre que, comme à l'accoutumée, la participation croît en fonction de l'âge des votants et de la stratification sociale. De plus, le taux de participation évolue également selon la région linguistique, la Suisse romande ayant légèrement plus pris part au scrutin que la Suisse allemande.

L'examen des caractéristiques politiques souligne que, comme à l'accoutumée, un niveau élevé de fréquence de participation aux votations, d'intérêt pour la politique et d'importance personnelle des objets élevés induit une plus forte participation des citoyens. De même, plus les citoyens ont réussi à se faire une opinion sur les trois objets soumis au scrutin et plus leur connaissance des objets était élevée, plus ils ont pris part au scrutin. Par ailleurs, les partis politiques ont, dans l'ensemble, bien réussi à mobiliser leurs sympathisants. Finalement, les citoyens ayant confiance en le gouvernement mais aussi les méfiants se sont beaucoup plus rendus aux urnes que les indécis.